A.S.T.T DIVION
Tournoi National B des 18 et 19 avril 2026
Homologué FFTT n°

Règlement du tournoi

Art 1 : Les spectateurs ne sont pas autorisés à pénétrer dans les aires de jeux
- Il est formellement interdit de fumer
- le tournoi se déroulera sur 24 tables minimum, sous la direction de Monsieur Michael ZAKRZEWSKI, JA 3.
- le Club décline toute responsabilité en cas de pertes, vols ou accidents pouvant malheureusement survenir aux joueurs et aux spectateurs.

Art 2 : Le tournoi est réservé aux licencié(e)s FFTT. Tout joueur non licencié ou sans certificat médical en cours de validité ne pourra pas participer au tournoi, lors du pointage les joueurs devront prouver leur licenciation via les moyens autorisés selon l'article II.606.2 des règlements généraux (attestation de licence papier ou au format pdf, attestation de licence collective, application FFTT, etc.).
Tout joueur n'ayant pas pointé 5min avant le début de sa série et n'ayant pas prévenu par téléphone au 07 49 98 76 03 d'un éventuel retard sera susceptible d'être supprimé de ladite série afin d'avoir des poules complètes.
- Les joueurs sont priés de se faire pointer maximum 10 mn avant le début de leur série ou dès leur arrivée.
- Tout joueur perdant est tenu d'arbitrer la partie suivante.
- Un joueur sera considéré absent pour une partie s'il ne se présente pas dans l'aire de jeu après son 3ème appel.
- Les balles seront fournies par l'organisateur (homologuées ITTF 3*), en plastique et de couleur blanche (maillot blanc interdit).

Art 3 : Conformément aux articles 9.3 et 9.4 du règlement médical fédéral, les poussins et poussines ne peuvent pas participer au tournoi.
Art 4 : Tout joueur peut s'engager dans 3 séries maximum le samedi et 2 le dimanche (inscription supplémentaire possible si éliminé d'une série, avec accord du JA) (chaque série est limitée à 72 inscrits max.)
Toutes les séries sont mixtes sauf la série N (OPEN FEMININE) réservée aux féminines.
- Aucune inscription ne sera prise le jour même.

Art 5 : Les joueurs doivent être licenciés pour la saison 2025/2026 et connaître leur n° de licence, ainsi que les points de leur classement 2ème phase.
Art 6 : Toutes les séries s'effectueront par poules de 2, 3 ou 4 joueurs, puis incorporation de 2 qualifiés dans un tableau par élimination directe en respectant l'article I.304.1 du règlement sportif sauf la série handicap qui se déroulera directement en tableau à élimination directe.
Art 7 : Toutes les parties sont disputées en 3 manches gagnées (3/0, 3/1 ou 3/2) sauf pour la série handicap qui se jouera en une seule manche gagnée (le premier qui marque 41 points, sans écart, changement de service tous les 2 points et changement de camp à 20).
Une avance de 2 points par différence de centaine de classement sera donnée avec un maximum de 18 points. (un joueur 992pts aura 2 pts d'avance contre un joueur 1005 par exemple).
Art 8 : Les épreuves se dérouleront sans interruption le midi et une buvette sera ouverte ainsi qu'une restauration rapide
Art 9 : Le tirage au sort se fera le vendredi 17 avril au Complexe Sportif à 18h00.
Art 10 : Pour la série M 1400-NONNUM, les féminines numérotées sont autorisées à jouer si leurs points-licence sont inférieurs au dernier numéroté masculin.
Art 11 : Le dernier classement mensuel paru (avril 2026) sera utilisé pour les mises en poule, la mise en tableau et le handicap pour la série handicap. Les inscriptions dans les séries se feront quant à elles avec le classement licence (janvier 2026).
Art 12 : Les inscriptions sont à envoyer à l'adresse mail tournoidivion2026@gmail.com, au numéro 07 49 98 76 03 ou peuvent se faire en ligne à l'adresse https://www.helloasso.com/associations/association-sportive-de-tennis-de-table-de-divion/evenements/tournoi-national-b-divion-astt-2026
Art 13 : En cas de forfait ou d'absence non excusée, la commission sportive fédérale appliquera l'article IV, 202 des règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points de classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

HEURES	N° SE-RIE	DESIGNATION	DROITS D'ENGA-GEMENT	MONTANT de la DOTATION	Nombre de récompenses	Pour les 4 premiers			
						1	2	3	4
Samedi 18/04 à 9h	A	500 à 599 pts max	7 €	175 €	4	90 €	45 €	20 €	20 €
Samedi 18/04 à 10h	B	500 à 999 pts max	7 €	175 €	4	90 €	45 €	20 €	20 €
Samedi 18/04 à 11h	C	500 à 699 pts max	7 €	175 €	4	90 €	45 €	20 €	20 €
Samedi 18/04 à	D	500 à 1099 pts max	7 €	175 €	4	90 €	45 €	20 €	20 €

12h									
Samedi 18/04 à 13h	**E**	500 à 799 pts max	7 €	175 €	4	90 €	45 €	20 €	20 €
Samedi 18/04 à 14h	**F**	500 à 1299 pts max	7 €	175 €	4	90 €	45 €	20 €	20 €
Samedi 18/04 à 15h	**G**	500 à 899 pts max	7 €	175 €	4	90 €	45 €	20 €	20 €
Dimanche 19/04 à 9H	**H**	500 à 1199 pts max	7 €	175 €	4	90 €	45 €	20 €	20 €
Dimanche 19/04 à 10h	**I**	500 à 1599 pts max	7 €	175 €	4	90 €	45 €	20 €	20 €
Dimanche 19/04 à 11h	**J**	500 à 1799 pts max	7 €	175 €	4	90 €	45 €	20 €	20 €
Dimanche 19/04 à 12h	**K**	500 à 1399 pts max	7 €	175 €	4	90 €	45 €	20 €	20 €
Dimanche 19/04 à 13h	**L**	HANDICAP	8 €	200 €	4	100 €	50 €	25 €	25 €
Dimanche 19/04 à 14h	**M**	1400 à non numéroté	7 €	175 €	4	90 €	45 €	20 €	20 €
Dimanche 19/04 à 15h	**N**	OPEN FÉMININES	7 €	175 € selon nbre participantes	4	90 €	45 €	20 €	20 €
Dimanche 19/04 à 15h	**O**	OPEN	9 €	240 €	4	120 €	60 €	30 €	30 €

Art 14 : Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement ainsi que le tableau des dotations si le nombre de participants n'est pas suffisant.
Le fait de s'engager, implique à chacun l'acceptation pure et simple du présent règlement